COMMUNE DE LOTHEY

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 029-212901425-20260410-2026_09_04_07-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 09 avril 2025

Date de convocation : 02 avril 2026 Date d'affichage : 10 avril 2026

L'an deux mille vingt six, le neuf avril à dix huit heures trente , le Conseil Municipal de LOTHEY, régulièrement convoqué en session extraordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle du conseil municipal de LOTHEY, sous la présidence de Madame Aurélie MACACLIN maire de la commune.

Étaient présents : M. Jacques LE JOLLEC Mme Aurélie MACACLIN, M. Gauthier VELLY, Mme Patricia HUSSON, M. MACACLIN Laurent, Mme Valérie DESMET, M. COGANT Jean-Claude, Mme Françoise LE BERRE, M. Loïc RANNOU, Mme LE GUYADER Laurie.

Laurent MACACLIN a été nommé secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers municipaux :	10
- en exercice	10
- présents ou représentés	10
- votants	10

2026-09-04-7 OBJET : Affectation des résultats anticipée

L'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par l'ordonnance n°2025-526 du 12/06/2025, dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Conseil Municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du Compte Financier Unique (CFU) ou des comptes de gestion et administratif
Toutefois, s'il est possible d'estimer les résultats avant adoption de ces comptes, le Conseil Municipal peut alors, au titre de l'exercice clos et avant adoption du CFU ou des comptes de gestion et administratif , procéder à la reprise anticipée de ces résultats. La reprise est justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel et d'un tableau des résultats d'exécution du budget, ainsi que de l'état des Restes à réaliser au 31 décembre.

Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation sont alors inscrits par anticipation au budget primitif de la commune.

Les restes à réaliser sont également repris par anticipation.

En conséquence, il sera proposé au Conseil Municipal :

- **DE REPRENDRE** par anticipation les résultats 2025, c'est-à-dire constater le résultat de clôture estimé en 2025 et de statuer sur l'affectation de ce résultat dans le budget primitif 2026,
- **DE PRÉCISER** que si le CFU ou le compte de gestion venait à faire apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devrait procéder à leur régularisation et à la reprise des écarts dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du CFU ou des comptes de gestion et administratif, dit que les résultats de l'exercice 2025 se présentent comme suit :

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 029-212901425-20260410-2026_09_04_07-DE

RÉSULTAT BUDGET GÉNÉRAL 2025	
Résultat de fonctionnement	
A1. Résultat de l'exercice - Mairie	30 914.95€
B1. Résultats antérieurs reportés - Mairie	86000€
C1. Résultat à affecter Mairie = A1 + B1 *Si négatif report du déficit ligne D 002*	116 914,95 €
A2. Résultat de l'exercice - CCAS	0 €
B2. Résultats antérieurs reportés - CCAS	0€
C2. Résultat à affecter CCAS = A2 + B2 *Si négatif report du déficit ligne D 002*	0 €
C. Résultat à affecter total = C1 + C2 *Si négatif report du déficit ligne D 002*	**116 914.95€**
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement *D 001 si déficit* *R 001 si excédent*	34 113,50€
E. Solde des restes à réaliser d'investissement Besoin de financement Excédent de financement	10 450.50€
F. Besoin de financement = D + E	**44 514€**
C. Affectation = G + H	116 914,95€
G. Affectation en réserves R1068 en investissement *Minimum couverture de besoin de financement*	**44 514 €**
H. Report en fonctionnement R 002	**72 400.95 €**
DÉFICIT REPORTÉ D 002	**0,00 €**

Résultat net 2025 :	**30 914.95 €**
Résultat brut :	**116 914.95€**
Affectation des résultats en fonctionnement proposé :	**72 400.95€**
Pour rappel déficit d'investissement	**34113.50€**
Affectations investissement (+ RAR 10 400.50)	**44 514 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 029-212901425-20260410-2026_09_04_07-DE

- **1. SUR LA REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS**

DÉCIDE de procéder à la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025 dans le cadre de l'élaboration du budget primitif 2026 ;

- **2. SUR LA CONSTATATION DES RÉSULTATS 2025**

CONSTATE que les résultats estimés de l'exercice 2025 du budget général se présentent comme suit :

- **Section de fonctionnement**
- Résultat de l'exercice 2025 : **30 914,95 €**
- Résultats antérieurs reportés : **86 000,00 €**
- **Résultat cumulé à affecter : 116 914,95 €**
- **Section d'investissement**
- Solde d'exécution cumulé : **- 34 113,50 €** (déficit)
- Solde des restes à réaliser : **+ 10 400,50 €**
- **Besoin de financement global : 44 514,00 €**

- **3. SUR L'AFFECTATION DU RÉSULTAT**

DÉCIDE d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

- **En section d'investissement (compte R1068) : 44 514,00 €**
  (correspondant au minimum nécessaire à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement)
- **En section de fonctionnement (compte R002) : 72 400,95 €**
  (report de l'excédent disponible)
- **Aucun déficit à reporter (D002 : 0,00 €)**

- **4. SUR L'INTÉGRATION AU BUDGET PRIMITIF 2026**

DIT que :

- les résultats ainsi constatés et leur affectation seront repris par anticipation au budget primitif 2026,
- les restes à réaliser seront également intégrés au budget, conformément aux états arrêtés au 31 décembre 2025,
- cette reprise anticipée permet de garantir la sincérité et l'équilibre des sections de fonctionnement et d'investissement ;

- **5. SUR LA RÉGULARISATION ÉVENTUELLE**

PRÉCISE que, dans l'hypothèse où le Compte Financier Unique ou le compte de gestion ferait apparaître des écarts avec les montants repris par anticipation :

- il sera procédé à leur régularisation,
- et à la reprise des différences constatées dans la plus proche décision budgétaire suivant l'adoption du CFU ;

ADOPTE l'ensemble de ces dispositions à l'unanimité des membres présents.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

LE MAIRE,

Aurélie MACACLIN

MAIRIE DE LOTHEY
FINISTÈRE

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 029-212901425-20260410-2026_09_04_07-DE

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Déficit d'investissement D001	34 113,50 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement couverture du besoin de financement étant donne qu'il n'y a RAR en dépense pour 10400,50	44 514,00 €
2) Report en fonctionnement R002 dans budget 2026	72 400,95 €

7/4/2026

Flavie Robin
Responsable du SGC Chateaulin

ervice de gestion Comptable de CHATEAULIN
5,Place **Kerjean - CS 90055**
29150 **CHATEAULIN**

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 029-212901425-20260410-2026_09_04_07-DE

REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS 2025 LOTHEY

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
COMMUNE	
Resultat cumulé net de fonctionnement COMMUNE avant affectation au 1068	**116 914,95 €**
SECTION D'INVESTISSEMENT	

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 029-212901425-20260410-2026_09_04_07-DE